

République Française
Département des Pyrénées-Atlantiques

Nombre de membres en exercice 12
Qui ont pris part à la délibération 10
Nombre de suffrages exprimés 11
Date de la convocation : 25/08/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DE LA
COMMUNE DE NAVARRENX**

SEANCE DU 03 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mil-vingt-cinq et le trois septembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de NAVARRENX se sont réunis au lieu habituel de leurs séances sous la Présidence de Mme Nadine BARTHE, Maire.

Présidence : Mme Nadine BARTHE

Présents : Mesdames BARTHE Nadine, LEMBEYE Natacha, ROUGIER Tiphaine, SAUVÉ Magali, LAVAUZELLE Nadia, Mme CHOPIN Marjorie
Messieurs PIERAGNOLO François, PUHARRÉ Michel, BOURROUILH Joël, CAZALET
Henri

Absente : Mme DODOGARAY Christelle

Excusé : Mr GOICOCHEA Loïc

Secrétaire : M. PUHARRÉ Michel

Mr GOICOCHEA Loïc donne procuration à Mme BARTHE Nadine.

OBJET : REDEVANCE GRDF AU TITRE DE L'ANNEE 2025 (RODP)
Délibération n° 05-09-2025

Mme le Maire expose au conseil que l'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz sur la commune de NAVARRENX donne lieu au paiement d'une redevance d'occupation du domaine public (RODP) conformément à l'article R 2333-114 du code général des collectivités territoriales modifié par le décret n° 2007-606 du 25/04/2007.

Aussi, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, autorise Mme le Maire à percevoir de la part de GRDF, une somme de **439 €** au titre de la RODP pour l'année **2025**. Un titre exécutoire de recettes sera émis à l'attention de GRDF délégations concessions à TOULOUSE.

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.
Fait et délibéré, à NAVARRENX, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,
Nadine BARTHE

